

SECTION 11

CHAPITRE 51 LAINE, POILS FINS OU GROSSIERS; FILS ET TISSUS DE CRIN

Note.

1.- Dans la Nomenclature, on entend par :

a) laine la fibre naturelle recouvrant les ovins;

b) poils fins les poils d'alpaga, de lama, de vigogne, de chameau et dromadaire, de yack, de chèvre mohair, chèvre du Tibet, chèvre de Cachemire ou similaires (à l'exclusion des chèvres communes), de lapin (y compris le lapin angora), delièvre, de castor, de ragondin ou de rat musqué;

c) poils grossiers les poils des animaux non énumérés ci-dessus, à l'exclusion des poils et soies de broserie (n° 05.02) et des crins (n° 05.11).

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
51.01	LAINES, NON CARDEES NI PEIGNEES											
5101.1100.00	-- Laines de tonte	QA	5		18							
5101.1900.00	-- Autres	QA	5		18							
5101.2100.00	-- Laines de tonte	QA	5		18							
5101.2900.00	-- Autres	QA	5		18							
5101.3000.00	- Carbonisées	QA	5		18							
51.02	POILS FINS OU GROSSIERS, NON CARDES NI PEIGNES											
5102.1100.00	-- De chèvre de Cachemire	QA	5		18							
5102.1900.00	-- Autres	QA	5		18							
5102.2000.00	- Poils grossiers	QA	5		18							
51.03	DECHETS DE LAINE OU DE POILS FINS OU GROSSIERS, Y COMPRIS LES DECHETS DE											
5103.1000.00	- Blousses de laine ou de poils fins	QA	5		18							
5103.2000.00	- Autres déchets de laine ou de poils fins	QA	5		18							
5103.3000.00	- Déchets de poils grossiers	QA	5		18							
51.04	EFFILOCHES DE LAINE OU DE POILS FINS OU GROSSIERS											
5104.0000.00	.	QA	5		18							
51.05	LAINE, POILS FINS OU GROSSIERS, CARDES OU PEIGNES (Y COMPRIS LA "LAINE											
5105.1000.00	- Laine cardée	QA	5		18							
5105.2100.00	-- «Laine peignée en vrac»	QA	5		18							
5105.2900.00	-- Autre	QA	5		18							
5105.3100.00	-- De chèvre de Cachemire	QA	5		18							
5105.3900.00	-- Autres	QA	5		18							
5105.4000.00	- Poils grossiers, cardés ou peignés	QA	5		18							
51.06	FILS DE LAINE CARDEE, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL											
5106.1000.00	- Contenant au moins 85 % en poids de laine	QA	10		18							
5106.2000.00	- Contenant moins de 85 % en poids de laine	QA	10		18							
51.07	FILS DE LAINE PEIGNEE, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL											
5107.1000.00	- Contenant au moins 85 % en poids de laine	QA	10		18							
5107.2000.00	- Contenant moins de 85 % en poids de laine	QA	10		18							

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
51.08	FILS DE POILS FINS, CARDES OU PEIGNES, NON CONDITIONNES POUR LA VENTE AU											
5108.1000.00	- Cardés	QA	10		18							
5108.2000.00	- Peignés	QA	10		18							
51.09	FILS DE LAINE OU DE POILS FINS, CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL											
5109.1000.00	- Contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins	QA	20		18							
5109.9000.00	- Autres	QA	20		18							
51.10	FILS DE POILS GROSSIERS OU DE CRIN (Y COMPRIS LES FILS DE CRIN GUIPES),											
5110.0000.00	.	QA	10		18							
51.11	TISSUS DE LAINE CARDEE OU DE POILS FINS CARDES											
5111.1100.00	-- D'un poids n'excédant pas 300 g/m ²	QA	20		18							
5111.1900.00	-- Autres	QA	20		18							
5111.2000.00	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	QA	20		18							
5111.3000.00	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	QA	20		18							
5111.9000.00	- Autres	QA	20		18							
51.12	TISSUS DE LAINE PEIGNEE OU DE POILS FINS PEIGNES											
5112.1100.00	-- D'un poids n'excédant pas 200 g/m ²	QA	20		18							
5112.1900.00	-- Autres	QA	20		18							
5112.2000.00	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	QA	20		18							
5112.3000.00	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	QA	20		18							
5112.9000.00	- Autres	QA	20		18							
51.13	TISSUS DE POILS GROSSIERS OU DE CRIN											
5113.0000.00	.	QA	20		18							

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.